

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE ORDINAIRE du lundi 16 juin 2008 à 20h15**

#### **Présents**

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL et Lorin VOUTAT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire  
M. Emmanuel FOËX, adjoint  
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

#### **Excusés**

Conseil municipal : Mme et MM. Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Christophe IMHOOS, Thierry PRADERVAND et Viviane de WITT.

\* \* \*

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

#### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2008**

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### **2. Communications du Maire et des Adjoints**

- Mme le Maire : je vous rappelle que les promotions auront lieu le 28 juin. Quant à la Fête du 1<sup>er</sup> Août, elle commencera vers 19 heures. Nous y avons invité la Compagnie des Vieux-Grenadiers. La présence des autorités à ces manifestations est très appréciée par la population.
- Mme le Maire : j'ai une remarque à faire, qui concerne tous les membres du conseil, mais plus particulièrement ceux qui ne font pas ou plus partie de l'Entente : je trouve inadmissible l'absentéisme grandissant que l'on constate depuis plusieurs mois, notamment au sein des commissions. Il y a de plus en plus d'absents qui ne prennent même pas la peine de s'excuser. J'ai attendu avant de vous faire part de ces remarques, mais nous

avons estimé, au sein de l'exécutif, que cette désaffection était devenue inacceptable, alors que nous n'en sommes qu'à la première année de la législature et qu'il en reste trois. Au sein des commissions, c'est agréable pour les conseillers qui assistent aux séances, car il y a peu de monde et le travail se fait facilement. Malgré tout, ce n'est pas admissible, car il y a un respect à avoir vis-à-vis des présidents de commissions et des invités. À titre d'exemple, seuls deux commissaires étaient présents en commission Communication pour l'audition de quatre personnes invitées les unes après les autres. Il en a été de même en Commission financière, alors qu'il y avait à préavis deux délibérations. Autre exemple : seulement 7 conseillers présents à une séance, élargie à l'ensemble du conseil, de la commission Aménagement du territoire pour débattre du dossier concernant la place du village. De plus, ce n'est pas acceptable non plus vis-à-vis des gens qui vous ont élus. Certains d'entre vous ont relevé, après les élections, qu'un tiers du corps électoral les avait élus. Aujourd'hui, ce corps électoral doit savoir que vous ne remplissez pas votre mission, même si vous n'avez pas reçu de présidences ou de vice-présidences de commissions. Les viennent-ensuite auraient peut-être envie, eux, de faire de la politique. Enfin, il y a également une solidarité à avoir à l'égard des conseillers qui sont présents à toutes les séances de commissions et se donnent dans leur mission. Je souhaite un regain d'intérêt et de dynamisme pour la suite de la législature. Des projets importants doivent être menés à terme. Il est vrai que cette situation n'est pas particulière à Vandœuvre. Ce qui peut être particulier, ce sont les tiraillements qu'il y a eu à l'occasion des élections. Je ne le désire pas, mais si vous ne voulez pas remplir votre mission, autant laisser la place à d'autres qui ont la motivation de défendre leurs idées.

- M. le président : on peut le voir comme le fait que tout va bien et que les gens délèguent.

### **3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions**

#### ***Désignation du Bureau pour la période de juin 2008 à mai 2009***

- Mme le Maire : le bureau souhaite continuer dans sa formation actuelle, la vice-présidente n'ayant pas la disponibilité nécessaire pour reprendre la présidence.
- Mme CHRISTE : pourquoi la secrétaire ne prendrait-elle pas la présidence ?
- Mme STALDER : c'est trop tôt, je ne le souhaite pas.
- M. FOËX : il n'y a pas eu de candidats.
- Mme CHRISTE : vous ne nous avez pas demandé.
- Mme le Maire : nous avons consulté le groupe majoritaire.
- M. BENOIT : le manque d'enthousiasme est peut-être lié à la remarque introductive de Mme le Maire. Le conseil devrait se demander s'il y a un problème. Il aurait fallu se poser la question avant de porter le jugement.
- M. FOËX : l'intervention de Mme le Maire s'adressait autant aux membres de l'Entente qu'à l'opposition. Nous ne fustigeons pas les membres de l'opposition.
- Mme le Maire : ce n'est pas un jugement, mais un constat que j'ai retenu pendant de longs mois. Vous pouvez être actifs dans vos groupements.
- M. TERRIER : nous avons reçu l'ordre du jour de cette séance il y a une semaine, et aucun d'entre vous ne s'est manifesté pour occuper le poste. Rien ne vous empêche de vous présenter. Nous avons, pour notre part, eu une discussion au sein de notre groupe.
- M. BENOIT : c'est ma troisième législature, c'est la première fois que la différenciation se fait entre les listes. Auparavant, nous nous sentions une seule équipe. Il y avait une égalité de traitement. Nous avons les mêmes droits d'être présidents ou vice-présidents.

- M. TERRIER : vous avez refusé d'occuper ces fonctions.
- M. BENOIT : j'étais le seul qui en avais reçu le droit, je m'étais même présenté pour présider une commission, et lorsque j'ai vu comment cela se passait, j'ai refusé de jouer ce jeu.
- M. DESPLAND : vous justifiez un certain absentéisme.
- M. BENOIT : je ne le justifie pas, j'en cherche la cause. Je veux aider à comprendre ce qui se passe.
- M. DESPLAND : je n'ai pas de sentiment d'opposition en commission.
- Mme VERMEIL : la première séance du conseil m'avait fait très peur, mais ensuite j'ai eu l'impression que la page était tournée et n'ai jamais ressenti ce malaise. Concernant le bureau, je ne vois pas forcément de problème à ce qu'un membre d'une autre liste se présente. Avoir donné une majorité de présidences à la liste de l'Entente est ce qui se passe habituellement dans ce genre de situation. Je trouve dommage que cela ressorte, et j'ai l'impression d'être dans un préau d'école ce soir. C'est primordial que tous les élus puissent donner leur avis. Les absentéistes peuvent s'exprimer à ce sujet.
- M. BENOIT : je ne vois pas comment une personne de l'opposition pourrait se présenter au bureau, suite à ce que l'on a vu.
- Mme STALDER : allez-vous réagir comme cela pendant quatre ans ?
- M. BENOIT : rien ne m'a fait penser que les membres de l'opposition pouvaient encore se présenter. C'est normal que les gens se retiennent. Ils viennent d'apprendre qu'ils peuvent se présenter, cela va peut-être changer les choses.
- Vote sur le maintien du bureau actuel : 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.
- À l'issue de ce vote, les conseillers suivants acceptent de prendre les fonctions ci-dessous mentionnées :

Bureau CM – période 2008-2009	Conseillers municipaux
Président	M. Jean-Philippe de TOLEDO
Vice-présidente	Mme Viviane de WITT
Secrétaire	Mme Michèle STALDER

### Décision

- **Le Conseil municipal approuve l'élection du bureau pour l'année 2008-2009, avec remerciements aux conseillers qui ont accepté cette charge.**

### *Comptes-rendus des commissions*

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

#### **a) Ecole, sports et loisirs**

*(Rapporteur : M. TERRIER)*

La commission s'est réunie le 19 mai 2008.

- La séance avait surtout pour but de faire connaissance avec la nouvelle directrice d'établissement, lequel regroupe deux écoles de Cologny, l'école de Choulex et celle de Vandœuvres. La directrice sera basée à Vandœuvres car notre école est la plus grande des quatre.

- La commission a discuté de l'organisation de la fête des promotions, qui aura lieu le 28 juin.
- Bilan de l'Escalade : les échos ont tous été favorables à ce que nous réitérons l'expérience de la fête à l'extérieur.
- Deux projets sont restés en suspens, concernant un mur de grimpe et une rampe de skateboard. La commission a pris connaissance d'un rapport complet d'une entreprise sur le projet de mur de grimpe. Une voix s'est élevée contre ce rapport. La commission a décidé de ne pas abandonner l'idée et de procéder à une étude faisabilité. S'agissant de la rampe de skateboard, il a été décidé de demander un devis à une entreprise pour en mettre une derrière la salle communale, dans le prolongement des tables de ping-pong, à la place du terrain de pétanque.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

## ***b) Bâtiments, feu et sécurité***

*(Rapporteur : M. MULLER)*

La commission s'est réunie les 27 mai, 9 et 12 juin 2008.

### ***27 mai***

- Projet d'aménagement des locaux administratifs de la mairie : le bâtiment est classé, il donc très difficile à modifier. L'architecte d'intérieur mandatée a repris et modifié le projet en tenant compte des demandes du directeur de l'Office du patrimoine et des sites, qui a visité le site. C'est assez contraignant. La commission a demandé que l'on « active » l'architecte pour faire avancer le dossier.
- Annexes de la mairie – projet d'extension des locaux d'archives : un nouveau local devrait être créé. Le concierge sera dédommagé par un échange de locaux au rez-de-chaussée. L'ancienne orangerie servira de petite salle de réunion. Le coût est estimé à Fr. 235'000.-, et les travaux devraient pouvoir débuter à l'automne 2008. Les entreprises seront choisies sur la base d'un appel d'offres. Une question a été posée sur la possibilité de lier ce projet à celui de la réhabilitation du hangar, mais il y a été renoncé, vu que ce dernier projet n'en est qu'à ses balbutiements. La commission a, à l'unanimité, donné son aval pour l'avancement de ce projet d'extension des locaux d'archives.
- La commission a discuté de la construction de WC publics dans le parc mairie. La totalité du projet s'élève à Fr. 220'000.-.
- Concernant le hangar adjacent à la mairie, il a été rappelé qu'une étude avait été réalisée en 1990. Le devis de Fr. 700'000.- estimé à l'époque semble devoir être triplé aujourd'hui. Le point principal concernant la réhabilitation de ce hangar est son affectation. L'une des idées émises est d'y aménager une salle du conseil municipal, mais plusieurs problèmes sont liés à ce projet, notamment l'accès aux personnes à mobilité réduite, qui n'est d'ailleurs pas assuré non plus dans la salle actuelle. Dans la mesure où la commune croît, on peut estimer que le nombre d'habitants dépassera bientôt les 3'000, ce qui impliquera une augmentation du nombre de conseillers et un conseil administratif en lieu et place de l'exécutif. Dans cette optique, une nouvelle salle se justifierait. La commission propose donc que le Conseil municipal vote rapidement un crédit permettant l'étude d'aménagement d'une nouvelle salle dans ce hangar.
- Maison Monachon – épicerie : les chambres vont faire l'objet de rénovations : actuellement, il n'y a qu'un WC à l'étage et les chambres ne disposent pas d'infrastructures sanitaires modernes. Le devis s'élève à Fr. 110'000.-, prélevés sur le

budget de l'immeuble. L'autorisation de construire est acceptée à la condition que les loyers n'augmentent pas pendant trois ans. La régie et l'exécutif ne trouvent pas cette décision justifiée. L'Exécutif a cependant pris la décision d'effectuer les travaux et d'attendre le délai de trois ans ou le changement d'un locataire pour réajuster les loyers.

- Maison Bianchi : l'autorisation de construire est en force depuis juin 2007 et est encore valable une année. Le recourant a été débouté. Il n'y a donc plus de barrière juridique pour faire avancer le dossier. Le devis estimatif pour l'assainissement du bâtiment a été revu et s'élève à environ 3,5 mio de francs. D'autres variantes ont dès lors été examinées par l'exécutif et les architectes, notamment celle d'une démolition-reconstruction, pour un coût similaire. Un rapport historique du bâtiment a été exigé. La mairie a mandaté Mme Babina CHAILLOT CALAME, historienne, qui a rendu son rapport à fin mai. Il en ressort que la maison existait sur un cadastre de 1718 et mériterait donc, à ses yeux, d'être conservée. Le projet a alors été présenté à la CMNS et on attend son accord de principe pour la démolition-reconstruction car, du point de vue de la directrice de la CMNS, la maison n'a peut-être pas la valeur qu'on veut bien lui donner. Vu le délai d'attente pour recevoir toutes ces réponses, la question de savoir ce que veut faire la commune a été débattue : continuer avec les architectes BONNET ou trouver une autre solution. La demande de M. François ERBEIA d'en faire un hôtel a été évoquée. Mme le Maire a rappelé que l'autorisation de construire a été délivrée avant le rapport de l'historienne. La commission est favorable à la reprise du projet de réhabilitation des architectes BONNET. Elle propose au Conseil municipal d'aller de l'avant dans ce projet. Une visite des lieux était prévue et a été organisée. Un certain nombre d'entre nous étions présents.
- Feu et sécurité : des informations ont été données sur la Compagnie des sapeurs-pompiers. Son efficacité a été louée. Deux membres de la Compagnie ont pris leur retraite. Mme GOURDOU-LABOURDETTE a été impressionnée par la qualité logistique et la solidarité des diverses compagnies sur le lieu d'un récent sinistre. Le partenariat Colvanche sera dissous. Une discussion a eu lieu sur les comptes 2007 de la Compagnie, en particulier sur une facture de Fr. 26'600.- concernant le camion des sapeurs-pompiers. Mme le Maire a justifié cette dépense dans le détail.
- ASM : ils sont assez souvent présents devant l'école. Ils incitent les parents d'élèves à une certaine discipline, qui est relâchée quand ils ne sont pas là. Selon le président de la commission, la sécurité autour de l'école doit être une priorité pour les ASM. Une question a été posée sur la possibilité de les joindre par téléphone. Leurs numéros ont été communiqués aux conseillers.
- Ancien local de poste : il a été affecté à l'entreprise d'électricité Cruciani. Un bail a été signé.
- L'escalier du préau de l'école sera rénové, car les pierres placées sur les marches se descellent.
- M. RINALDI : je ne vois pas l'intérêt de passer en revue l'ensemble des procès-verbaux de commissions. Je viens pour les débats. Cela ne m'encourage pas à participer et rejoint la remarque de Mme le Maire.
- M. MULLER : je suis d'accord, mais il faut alors des directives claires à ce sujet.
- M. le président : nous avons déjà eu ce débat. Il faut trouver l'équilibre entre des rapports trop longs et des rapports trop succincts.

### **9 juin**

- La commission a visité la maison Bianchi et a constaté son manque de salubrité et le peu d'intérêt qu'il y a à la conserver. Des idées ont été lancées concernant la création, en plus des appartements, de locaux communaux dans cette maison.

**12 juin**

- Maison Bianchi : la commission s'est prononcée en faveur de la démolition du bâtiment, en vue d'une reconstruction. Elle a relevé que la question de l'affectation que l'on veut donner à la maison doit être débattue en plénière. Les architectes doivent parallèlement déposer une demande de consultation du dossier auprès de la CMNS.
- Mme VERMEIL : lorsque l'on rénove des bâtiments, il ne faut pas oublier de penser aux énergies renouvelables. Une société spécialisée effectue des audits des bâtiments. Concernant le classement du bâtiment de la mairie, je pense que la CMNS n'est pas Dieu tout-puissant. On peut discuter avec la CMNS et obtenir des résultats. Concernant la Maison Bianchi, il faut débattre et demander à l'exécutif de réétudier les affectations possibles de ce bâtiment. Il faudrait éventuellement remettre en question l'affectation de la maison en logements. Je regrette que le local de la poste soit loué pour y créer un dépôt.
- Mme le Maire : pour des audits de bâtiments, nous pouvons aussi nous adresser aux SIG. Nous allons d'ailleurs recevoir de leur part un rapport sur l'éclairage public de la commune. Concernant la mairie, il n'y a pas eu de décision formelle de la CMNS. Nous n'avons pas encore déposé la demande d'autorisation de construire et avons des problèmes de délai avec le bureau d'architectes d'intérieur. Le local de la poste a été attribué à l'entreprise Cruciani, qui nous avait déjà sollicités il y a trois ans et qui ne dispose actuellement que de 35 mètres carrés à la route de Meinier. C'était donc une priorité et le local se trouve dans le coin de la place, il n'est donc pas le plus adapté à une activité sociale.
- M. DESPLAND : nous envisageons de remplacer la citerne à mazout de la mairie par du chauffage à gaz pour gagner de la place dans les locaux annexes. Concernant la Maison Bianchi, le précédent conseil était parti dans un projet de rénovation et une étude historique recommande de conserver la maison, mais quand on la visite, on se demande comment on peut vouloir la conserver. Le sous-sol prend l'eau et on voit le ciel à travers la toiture. La commission propose de la démolir et de la reconstruire.
- M. RINALDI : je suis d'accord avec l'idée de démolir cette maison. Ce serait bien de marquer formellement, par un vote du conseil, la volonté de ce dernier de la démolir, mais je ne suis pas sûr que nous obtenions l'autorisation de le faire. Ce serait une première et la CMNS craint un précédent. Je suis content de voir que l'on rediscute des affectations. Une affectation mixte reviendrait moins chère que du logement uniquement. Il peut y avoir un intérêt pour la commune d'avoir davantage de locaux à disposition. Je propose que l'exécutif nous fasse des propositions en ce sens.
- M. DESPLAND : la commission souhaite que le conseil se prononce sur l'idée d'une démolition/reconstruction.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : M. BONNET va déposer une demande de consultation auprès de la CMNS pour savoir s'ils entrent en matière avec un projet de démolition. En même temps, nous continuerons à réfléchir et à vous faire des propositions, au cas où l'on pourrait le démolir. Mme Sabine NEMEC-PIGUET, directrice du service des monuments et des sites, n'est pas fondamentalement opposée à la démolition.
- M. TERRIER : nous aurons davantage de possibilités si nous démolissons. Pourquoi pas des locaux commerciaux. Des locaux communaux, je ne pense pas que ce soit la meilleure idée. Un hôtel, cela peut être étudié. Certaines de ces propositions vont s'éliminer d'elles-mêmes, à partir du moment où nous aurons une réponse de la CMNS, si par hypothèse elle est négative. Il est difficile de discuter sans savoir dans quel cas de figure nous allons nous trouver.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous avons une autorisation en force pour rénover, qui n'est encore valable qu'un an. Il est urgent de déposer cette demande de consultation.
- M. RINALDI : il faut un projet de construction pour demander la démolition.
- M. DESPLAND : nous avons plus de chance d'obtenir la démolition en proposant des logements et non un hôtel.
- M. le président : ne pas écarter l'option de revendre cet immeuble. Nous pouvons nous dire que nous avons fait fausse route. Je ne me souviens même plus pourquoi nous avons acquis ce bâtiment. Il n'est pas grave de faire une erreur, ce qui est grave, c'est de s'obstiner dans l'erreur. Concernant les affectations possibles, il y avait l'idée de faire venir des sièges de sociétés, car ce sont des contribuables intéressants. Je n'ai pas entendu de propositions concrètes en commission.
- M. TERRIER : au départ, nous avons pensé à du logement, puis il a été question de prévoir une activité commerciale au rez-de-chaussée. Nous n'allons pas maintenant la vendre. Nous avons les moyens de faire quelque chose, sans la revendre à des privés.
- Mme le Maire : j'abonde dans le même sens. Mon prédécesseur avait le vœu d'y installer une crèche, mais ce n'était pas le bon emplacement. Puis nous avons prévu du logement, partant du principe que nous ne pourrions pas démolir. Ensuite est venue l'idée de la démolition. Tant que je serai maire, je ne revendrai pas ce bâtiment. Ce serait un acte inconsidéré, alors que nous n'avons aucun autre terrain. Le Conseil d'Etat avait recouru contre la vente du terrain de la Blonde. Même si nous avons gagné cette procédure, je ne refuse de refaire la même erreur.
- Mme VERMEIL : je suis complètement opposée à la vente. Il n'est pas nécessaire que ce bâtiment soit rentable. On peut avoir du logement et faire du social. La commune n'a pas vocation à proposer des logements chers. Le type de logements peut être discuté. La mixité est une bonne idée. La paroisse a besoin de locaux.
- M. DESPLAND : nous avons étudié toutes les possibilités : pour l'instant, nous nous réservons la possibilité de rénover, car l'autorisation est en force. Il y a une forte demande pour des locaux, des hôtels, etc. mais la plus forte est pour du logement, et le projet passera mieux si c'est du logement.
- M. RINALDI : la commune a le devoir d'essayer, non pas seulement de recréer du logement, sauf si elle réfléchit à la création de logements sociaux, mais aussi d'étudier les besoins en locaux pour des activités communales, sociales, ou autres. Le concours avait été ouvert pour une partie de logements et une partie de bureaux. Une zone du bâtiment sans lumière du jour se prête d'ailleurs bien à la présence de bureaux.
- M. TERRIER : nous avons aussi le projet de construire du logement sur le terrain vert, qui est mieux adapté que la maison Bianchi. Nous pouvons donc envisager des logements chers dans cette dernière.
- M. RINALDI : nous pouvons en effet justifier des logements chers si l'on compense avec des activités plus sociales.
- M. le président : rien n'est décidé, il y a quatre ans que cela dure, je n'ai pas l'intention de me prononcer sur une démolition, tant que je ne sais pas ce qu'on va en faire. À ce stade, je serais plutôt pour revendre cette maison.
- Mme le Maire : c'est le moment ou jamais de réfléchir si l'on veut persévérer ou prévoir d'autres affectations que du logement. Cela ne veut pas dire que l'on ne sait pas ce que l'on veut faire. Le projet de logements a été stoppé par un recours, puis pour une question de viabilisation du bâtiment, qui s'est dégradé en une année.
- M. RINALDI : nous ne l'avons pas payé cher. Il y a un projet qui est coûteux, ce qui nous amène à nous poser les bonnes questions. Je suis prêt à dépenser de l'argent pour rénover le bâtiment, même si l'on n'arrive pas à le rentabiliser.

- M. E. PRADERVAND : il n'y a pas de mixité dans le projet qui a reçu l'autorisation de construire.
  - M. RINALDI : il faut décider si nous sommes partants sur la démolition ou non.
  - M. TERRIER : l'affectation tombe sous le sens, c'est de proposer du logement.
  - M. MULLER : on ne nous rirait pas au nez si nous proposons un hôtel.
  - Mme le Maire : ce serait un changement d'affectation par rapport au contenu de l'autorisation en force.
  - M. DESPLAND : la commission travaille. Nous avons déjà des plans, mais nous attendons une décision du conseil sur le choix de l'affectation, au cas où nous pouvons démolir. Les plans ne sont pas assez aboutis pour être présentés.
  - M. RINALDI : le bâtiment est en très mauvais état, donc nous nous sommes demandé si nous ne pouvions pas le démolir. La question est de savoir si le conseil veut le conserver ou s'il est d'accord que l'on étudie la démolition. Il faut que nous soyons unanimes pour étudier la possibilité de le démolir.
  - M. le président : êtes vous d'accord de démolir le bâtiment ou voulez-vous le conserver sous une forme ou une autre ?
  - Vote : à l'unanimité, le conseil est d'accord de démolir le bâtiment.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***c) Culture et manifestations***

*(Rapporteur : Mme STALDER)*

La commission s'est réunie le 2 juin 2008.

- Vide-greniers : de bonnes affaires ont été réalisées, grâce à la bonne fréquentation. La commission a décidé de le rendre annuel.
- Conférence culturelle : la conférence du Dr David SERVAN-SCHREIBER, orchestrée par M. le président, a remporté un énorme succès. 750 personnes y ont assisté, dont plus de 250 Vandœuvriens. Elle devait avoir lieu au centre communal mais a été déplacée à Uni-Dufour. La commune a offert un cocktail diététique à l'issue de la conférence. La commission a retenu le principe que la commune ne soit pas partie prenante à ce genre d'événements, s'ils se passent à l'extérieur de ses frontières.
- Proposition de Mme de WITT, qui revenait de Shangai, où a eu lieu un Forum des Femmes du Monde entier, organisé par Mme Aude de THUIN. Grâce à ces rencontres, les femmes les plus aisées aident les plus démunies. 10 conférences, lectures, discussions, sont tenues par des femmes qui ont la qualité pour le faire. Mme de WITT a demandé à la commission si elle trouverait intéressant d'organiser un tel forum en partie à Vandœuvres.
- Sortie des Aînés : la prochaine sortie aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre prochain au Musée de la réforme et au site archéologique de Saint-Pierre. Quatre guides se partageront les groupes et un repas suivra au Kiosque des Bastions.
- *Dom Juan au Parc* : Mme GOURDOU-LABOURDETTE a mentionné que les dossiers avaient été envoyés, que le sponsoring progressait bien, que deux soirées étaient réservées et que tous les conseillers étaient conviés à tenir la billetterie. Deux pompiers seront présents chaque soir. La restauration sera assurée par l'Auberge de Vandœuvres.
- La commune a reçu une demande de subvention de Fr. 8'000.- de la paroisse de Coligny-Vandœuvres-Choulex pour son 6<sup>ème</sup> Festival d'automne à Vandœuvres. La commission approuve la subvention.

- La commission approuve une autre demande de subvention, de Fr. 3'000.-, d'un jeune réalisateur, Gaël MÉTROZ, pour son film documentaire « Routes et Déroutes avec Nicolas Bouvier », qui refait le voyage de Nicolas Bouvier, il y a 50 ans, de Genève au Sri Lanka.
- Une autre demande de subvention de Fr. 27'220.-, pour le financement complet d'un court métrage « Persée et la Méduse », n'a pas reçu l'aval de la commission.
- Informations de Mme de WITT, présidente de la Foire de Genève, sur les Floralies et l'hôte d'honneur, qui sera cette année la Ville de Xian. Elle propose d'offrir les entrées à tous les communiers.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la commission voulait que je demande un devis pour louer trois cars, afin d'emmenner les Aînés à Palexpo. Je n'ai pas donné suite à cette demande, dans la mesure où les Aînés ont déjà trois sorties et n'ont pas besoin d'être ainsi pris en charge, s'ils souhaitent se rendre aux Floralies.
- M. TERRIER : je regrette que Vandœuvres renonce à son projet de conférences culturelles, car la commune ne peut pas accueillir 750 personnes.
- M. le président : il est difficile de faire plus privatif avec ces conférenciers. Ils veulent une grande salle et un public nombreux
- M. TERRIER : c'est dommage, l'idée était séduisante.
- Mme le Maire : la commission a été claire. Elle ne veut plus que la commune participe à un tel événement, s'il n'a pas lieu à Vandœuvres. C'est en effet dommage, avec toute la peine que Mme GOURDOU-LABOURDETTE et M. le président, notamment, se sont donnée pour la mettre sur pied à Vandœuvres. L'avis de la commission est justifié. Nous souhaitons que ces conférences aient lieu chez nous. Nous retomberions dans le même travers avec la proposition de forum pour les femmes, dont seule une partie pourrait avoir lieu à Vandœuvres.
- M. le président : ce serait bien de pouvoir rester dans la commune, mais alors il faut revoir les choix.
- Mme VERMEIL : je suis pour reconduire l'expérience. Les gens étaient contents, je ne vois pas de problème à le refaire une autre fois en ville.
- Mme de LISLE-SARASIN : c'est dommage que cela ait lieu en ville.
- Mme CHRISTE : je le trouve aussi.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***d) Aide sociale et humanitaire***

*(Rapporteur : M. DESPLAND)*

La commission s'est réunie le 3 juin 2008.

- La commission a examiné sept demandes d'aide humanitaire, auxquelles elle propose de donner suite comme suit :
- Association des Amis du Sakhati Children's Home, Inde, créée et dirigée par M. Jean-Pierre PYTHON, qui a habité à Vandœuvres : Fr. 6'000.- pour financer le programme 2008 « Margao, partenariat du centre de réhabilitation pour femmes », destiné aux mères célibataires.
- Association Ushagram Trust, Inde : Fr. 6'000.- pour financer les trois derniers puits d'eau potable, sur huit (Fr. 4'611.-) et le fonctionnement annuel de six pompes d'irrigation mobiles (Fr. 1'246.-).
- Association Asskam, Inde (le dossier avait été présenté par M. Cyril de UTHEMANN) : Fr. 5'000.- pour une crèche de nuit pour les enfants des quartiers chauds de Mumbai.

- Association SidEcole, Ouganda : Fr. 6'000.- pour couvrir les frais de scolarité de 42 élèves de l'école primaire de St Moses.
  - Association CEVI Zurich – Armenien-Partnerschaft, Arménie : Fr. 3'000.- pour la reconstruction d'un centre pour la jeunesse à Spitak, suite au tremblement de terre d'il y a 12 ans. La commune a fidèlement soutenu l'Association depuis le début de ce projet. Celui-ci arrive maintenant à terme.
  - Association Pharmaciens sans Frontières, ONG genevoise, qui œuvre à Madagascar : la commission a eu un coup de cœur pour ce dossier. Fr. 15'796.- pour couvrir l'intégralité du budget de fonctionnement 2008 de la pharmacie du centre Aina Vao, à Mahajanga, sous réserve des dons obtenus.
  - Groupe humanitaire LA TRACE, du Collège et Ecole de commerce Nicolas Bouvier : Fr. 4'000.- pour la construction d'un centre de formation professionnelle et de perfectionnement dans la commune d'Allada, au Bénin, pour lutter contre l'exode rural de ses habitants.
  - Le total de ces subventions s'élève à Fr. 45'796.- et il reste un solde de Fr. 69'204.-.
  - M. E. PRADERVAND : y a-t-il un suivi de ces projets ?
  - M. FOËX : oui, il y en a un. Pour les projets de l'ARVAN, je peux témoigner directement. Pour les autres, nous pouvons par exemple aller voir l'orphelinat ou les puits, lorsqu'ils seront construits. Et lorsque les projets prennent des directions qui ne nous conviennent plus, nous stoppons les subventions. Pour l'Association Pharmaciens sans Frontières, je précise que nous n'allons pas leur verser la totalité des Fr. 15'796.-, car ils m'ont indiqué avoir reçu une subvention. Nous verserons donc le solde. Le suivi fait partie du fonctionnement de la commission et nous nous déplaçons souvent pour aller voir les réalisations. Lorsqu'il y a un doute, nous arrêtons la collaboration, quitte à revenir par la suite, comme nous l'avons fait pour l'Association Voix Libres, en Bolivie.
  - M. RINALDI : on m'a fait découvrir une association KIWA, qui octroie des micro-crédits pour des projets dans le monde entier. On peut très facilement, avec sa carte de crédit, prêter de l'argent pour des projets. C'est très intéressant et très sérieux. On peut ainsi faire de petites actions directes et personnelles, très efficace, avec un suivi exemplaire sur l'utilisation de l'argent. C'est de l'argent prêté sur une période assez longue. Je vous encourage, à titre privé, à le faire ([www.kiwa.org](http://www.kiwa.org)).
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

### ***e) Aménagement du territoire et urbanisme***

*(Rapporteur : M. MULLER)*

La commission s'est réunie le 4 juin 2008.

- Il s'agissait d'une séance élargie à l'ensemble du conseil. Seuls cinq des sept membres de la commission et un sur dix non-membres y ont assisté. Tiers invités : des représentants de la Fondation ECK et des architectes et ingénieurs pour l'aménagement de la place du village.
- La Fondation ECK a présenté son projet de construction d'une structure intermédiaire pour personnes âgées. La volonté d'intégrer une crèche, qui était une condition posée, a été discutée. Le taux d'occupation au sol maximal est de 0,28. Il n'y a pas de volonté très marquée de la Fondation de prendre en compte la volonté de la commune de prévoir une crèche dans ce projet. Nous attendons la position de la Fondation à ce sujet.

- Aménagement de la place du village : les architectes ont présenté les dernières évolutions du projet. Des membres du conseil et de l'exécutif se sont rendus à Zurich pour étudier des matériaux stabilisés qui pourraient être utilisés pour le revêtement. Il s'agit de pierre concassée ajoutée à un liant végétal appelé Psyllium. Cette observation nous a donné toute confiance et nous pousse à aller de l'avant avec ce type de revêtement. Les modifications du projet ont été acceptées à l'unanimité par la commission. La commission est donc favorable au projet d'aménagement de la place du village tel que présenté (place de Vandœuvres, zone de rencontre du chemin des Peutets, axe route de Choulex et mail piétonnier). Ce dossier peut être déposé auprès de la Police de constructions en vue de l'autorisation de construire.
- Le dernier point, relatif à la construction d'immeubles à la route de Meinier, a été reporté car l'architecte veut faire une présentation individuelle.
- M. BENOIT : quel est le projet de la Fondation ECK ?
- M. MULLER : il s'agit d'une structure intermédiaire D2 en lieu et place d'un EMS. Elle comprendrait 48 chambres. Ils n'ont pas fait beaucoup d'efforts pour tenir compte de la demande de la commune d'intégrer une crèche.
- Mme VERMEIL : ils ont mis en avant les buts de la Fondation, qui sont de venir en aide aux personnes âgées. Ils ont indiqué qu'ils devaient consulter les membres de la Fondation pour obtenir leur aval à ce sujet.
- M. BENOIT : j'étais impliqué pour l'étude de faisabilité de l'EMS, mais le projet a malheureusement été refusé, car l'Etat a changé sa politique. C'est dommage, car la Fondation ne demandait rien à l'Etat pour la construction, mais seulement pour le fonctionnement. D'où la décision de partir sur un projet de D2.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***f) Administrative, financière et juridique***

*(Rapporteur : M. MULLER)*

La commission s'est réunie le 9 juin 2008.

- Seuls deux des sept membres de la commission étaient présents. Deux projets de délibérations ont été discutés et approuvés à l'unanimité. Ils sont proposés tel quel au conseil.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### ***g) Communication et technologies de l'information***

*(Rapporteur : M. VOUTAT)*

La commission s'est réunie le 10 juin 2008.

- Nous n'étions malheureusement que deux commissaires. Le but de la séance était d'auditionner quatre sociétés qui proposaient leur projet pour la réalisation d'un film ou d'un document mémoriel sur certaines personnes de la commune susceptibles d'apporter leur témoignage sur ce qu'ils ont vu ou vécu à Vandœuvres.
- Mme CHRISTE : si vous nous proposez des dates et que l'on vous répond que l'on n'est pas disponibles, il ne faut pas nous reprocher de ne pas assister aux séances.

- M. VOUTAT : il était impossible de trouver d'autres dates, compte tenu des disponibilités des personnes auditionnées. Il y a un choix important à faire. À mon avis, deux candidats sortaient du lot : Nathalie Nath Production et Ikon Productions, représentée par Pascal Baumgartner. Ce sont deux projets différents, qui ont des coûts différents. Veut-on favoriser un projet professionnel mais cher ou un projet meilleur marché, mais dont la qualité est moins évidente ? Comment s'y prendre pour faire un choix, vu l'absence de la majorité des commissaires ?
  - M. le président : quel est la proposition de la commission.
  - M. VOUTAT : l'un des projets est d'excellente qualité. L'autre proposition est plus risquée. Il y a une différence de Fr. 30'000.- entre les deux projets : l'un se monte à environ Fr. 70'000.- et l'autre à environ Fr. 100'000.-.
  - M. MULLER : nous n'avons fait aucun choix.
  - M. FOËX : nous n'allons pas réinviter les quatre personnes devant la commission. Les deux membres présents peuvent se réunir dans une sorte de groupe de travail. Je serai présent à titre consultatif, de par mon rôle d'adjoint, et nous verrons ce que nous pouvons tirer de ce que nous avons entendu.
  - Mme CHRISTE : quel est l'avis de M. MULLER ?
  - M. MULLER : il me manque des éléments pour répondre : je n'ai pas vu le modèle de Pascal Baumgartner et Mlle Despland ne nous a pas montré d'images, ni de dossiers. Nous avons vu des images de Nathalie Nath. Je me prononcerai lorsque j'aurai vu les images de Pascal Baumgartner.
  - M. VOUTAT : la prochaine séance du Conseil a lieu en septembre. Il y a donc un problème de timing, car nous devons leur donner une réponse pour des questions de planification.
  - M. le président : laissons le groupe de travail choisir, sachant que nous avons décidé d'aller de l'avant et que nous étions d'accord avec un budget de Fr. 100'000.-. Reprenez contact avec la personne que vous aurez choisie, vous nous présenterez le budget et nous voterons le crédit en septembre.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

#### 4. Projets de délibérations

##### *Mise en système séparatif des collecteurs EU et EP du secteur Tattes-Fontaine - route de Vandœuvres*

- Mme le Maire : lorsque la commission s'est réunie, certains éléments n'étaient pas connus. Le séparatif proprement dit coûte Fr. 1'140'560.-. Il n'y a pas encore eu d'adjudication formelle, la décision du jury n'a pas encore été communiquée à l'adjudicataire, même si le choix du jury a été fait. À ce montant s'ajoutent Fr. 60'000.- de déplacement d'une conduite de transport d'eau à cause du séparatif, montant qui ne nous avait pas encore été communiqué par les SIG lorsque nous avons lancé la soumission. S'y ajoutent également Fr. 20'000.- de tubes vides pour la fibre optique, Fr. 160'000.- pour l'éclairage public, y compris le génie civil, Fr. 30'000.- (au lieu de Fr. 60'000.- prévus initialement) pour les raccords avec des parcelles privées, environ Fr. 30'000.-. d'honoraires de géomètres et Fr. 161'000.- d'honoraires d'ingénieurs (le montant de Fr. 150'000.- que nous avons pris en compte était hors taxes). La Maison le Vallon est également raccordée à ce séparatif. Deux canalisations vont traverser la parcelle sur laquelle elle est située. Dans une deuxième

étape, des canalisations vont descendre du chemin Vert à travers deux parcelles privées pour rejoindre ces canalisations du Vallon, au niveau de la route de Vandœuvres. Les propriétaires de la parcelle 1585 (famille CAVENG) ont malheureusement déjà installé des pompes pour remonter leurs eaux sur la route de Vandœuvres, car le Service d'évacuation de l'eau le leur avait conseillé, avant que nous décidions de réaliser ce séparatif. M. ERBEIA va leur recommander de réaliser malgré tout des travaux à travers leur propriété pour se brancher sur les canalisations traversant la parcelle du Vallon, ce qui leur éviterait de fonctionner avec des pompes et nous permettrait de renoncer à un tronçon de séparatif sur la route de Vandœuvres, qui nous coûterait Fr. 110'000.-. Nous prendrions dès lors ces travaux en charge. Compte tenu de tous ces montants en plus et en moins, je vous propose de prévoir, dans la délibération, un montant de 1,9 mio de francs.

- M. BENOIT : quels secteurs devront encore être mis en séparatif après celui-ci ?
- Mme le Maire : le secteur situé en amont de celui-ci, jusqu'au chemin Vert, ainsi qu'un tronçon du chemin des Buclines et le haut du chemin de la Blonde.

## DÉLIBÉRATION

### ***PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT ET DES MOYENS DE LE COUVRIR***

#### ***Mise en système séparatif des collecteurs EU et EP du secteur Tattes-Fontaine - route de Vandœuvres***

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la volonté communale de poursuivre la mise en systèmes séparatifs des collecteurs communaux,

Vu l'opportunité offerte par ce chantier d'améliorer l'éclairage public et de mettre en place des tubes pour la fibre optique,

Vu l'obligation, pour la commune, de prendre en charge le coût du déplacement de la conduite d'eau des SIG permettant la pose des collecteurs communaux,

Vu la décision de la commune de prendre en charge les travaux permettant de relier les propriétés riveraines aux collecteurs communaux,

Vu les honoraires de l'ingénieur civil et du géomètre,

Vu le préavis favorable de la Commission Routes et mobilité du 31 octobre 2007,

Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 09 juin 2008,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 16 juin 2008,**

**DECIDE,**

**par 11 voix favorables                      0 voix défavorable                      0 abstention,**

- d'ouvrir un crédit d'engagement d'un montant de **Fr. 1'900'000.--** pour couvrir les travaux de mise en système séparatif des collecteurs EU et EP, de déplacement d'une conduite d'eau, de pose de tubes pour la fibre optique, d'éclairage public, de raccordement aux propriétés riveraines, ainsi que les honoraires de l'ingénieur civil et du géomètre.

- tenant compte de la subvention cantonale de 15 %, soit Fr. 185.000.-, d'amortir la dépense nette de Fr. 1'715'000.-, plus le crédit d'étude Fr. 120'000.-, selon la délibération du 05 mai 2008,  
soit la somme de Fr. 1'835'000.-, en 30 ans, la première fois en 2010.

La comptabilisation de ce crédit se fera comme suit :

Imputation :	investissement	710.501
	amortissement	710.331
	Subvention d'investissement du canton	710.661

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

\* \* \*

*Proposition du maire relative à l'approbation d'un crédit budgétaire supplémentaire, budget de fonctionnement 2008*

## DÉLIBÉRATION

### **PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE À L'APPROBATION D'UN CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE, BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2008**

Vu l'article 30 chiffre 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

ad 211.311 :

Vu la création d'un poste de directeur d'établissement pour les commune de Choulex, Coligny et Vandœuvres et son affectation dans l'école de Vandœuvres,  
Vu la nécessité d'aménager un bureau pour la directrice nouvellement désignée,

ad 211.314 :

Vu l'état dégradé des escaliers menant au trottoir de la route de Meinier,  
Vu le danger que cela représente et, donc, l'urgence de les réparer,  
Vu le préavis favorable de la Commission Administrative, financière et juridique du 09 juin 2008,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 16 juin 2008,**  
DÉCIDE,

**par 10 voix favorables                      1 voix défavorable                      0 abstention,**

1. D'accepter le crédit budgétaire supplémentaire 2008 suivant, pour un montant total de **Fr. 60.000.--** soit :

Nouvelle école :

211.311 Aménagement, mobilier matériel, du bureau de la directrice des écoles  
Fr. 25.000.-

211.314 Réfection de l'escalier d'accès au préau  
Fr. 35.000.-

Ce crédit budgétaire supplémentaire est couvert par l'excédent de revenus du budget d'un montant de Fr. 419.529.--

2. Après acceptation de ce crédit supplémentaire, le total des charges du budget 2008 sera de	8'084'339.-
et celui des revenus de	8'443'868.-

L'excédent de revenus budgétisé de	359'529.-
------------------------------------	-----------

## 5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : je vous distribue des invitations pour la première de Dom Juan au Parc, ainsi que des affiches et des affichettes, et vous remercie de vous inscrire pour tenir la billetterie.

## 6. Propositions individuelles et questions

- Mme STALDER : est-il possible que la mairie dispose du formulaire d'autorisation parentale pour les mineurs qui quittent la Suisse pour des séjours à l'étranger ? Il peut être obtenu à l'Hôtel de police, auprès de M. ROSSET, au service financier. Il doit être signé par les parents et par l'autorité communale. Cela éviterait aux communiens de devoir aller le chercher à l'Hôtel de Police.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'ai transmis la demande au secrétariat.
- Mme le Maire : qu'avez-vous décidé concernant la sortie du conseil ? Il y avait, dans le passé, une envie de partir ensemble un week-end. Essayez de trouver le temps, ces sorties sont positives, rassembleuses, ce serait dommage de ne rien faire.
- M. MULLER : je vous fais une nouvelle proposition : visiter en un ou deux jours le site des traces de dinosaures d'Emosson. Si le refuge est ouvert, on peut y passer la nuit. Il faut marcher quatre heures. Je dois vérifier si la cabane est encore ouverte à la date retenue. Sinon, on peut loger en bas dans la vallée.
- Mme le Maire : je demande aux présidents de commissions de préparer leur budget 2009.
- **La séance de la commission Administrative, financière et juridique relative au budget 2009 est fixée au mardi 28 octobre 2008, à 20h15.**

## 7. Dates des prochaines séances

séance n° 9 : lundi 22 septembre 2008 à 20 h 15 Benoit et Rinaldi excusés

séance n° 10 : lundi 10 novembre 2008 à 20 h 15

séance n° 11 : lundi 8 décembre 2008 à 18h00 Muller, Rinaldi excusés

La séance publique est levée à 23h40.

La Secrétaire du Conseil municipal

**Michèle STALDER**

Le Président du Conseil municipal

**Jean-Philippe de TOLEDO**